

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 10 FEVRIER 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 09

Date de la convocation : 02 février 2023

Date d'affichage : 02 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, François PARIS, Mme Adeline HENNICHE, M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET

Absent(es) : M. Ludovic PAYEN

Absent(es) excusé(es) : M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ (pouvoir à M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS)

Secrétaire de séance : M. François PARIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-008

SYANE

- Etude de faisabilité – Mesures de débit : Torrent de la Croix et de la Jorasse

Monsieur le Maire expose :

Le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, une étude de faisabilité – Mesures de débit : Torrent de la Croix et de la Jorasse figurant sur le tableau en annexe :

D'un montant global estimé à :	14 184,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	4 225,20 €
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	426,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation des études, il convient que la commune de Cordon :

- Approuve le plan de financement de l'opération à programmer figurant en annexe et notamment la répartition financière proposée.
- S'engage à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement et sa répartition financière :

D'un montant global estimé à :	14 184,00 €
Avec une participation financière communale s'élevant à :	4 255,20 €
Et contribution au budget de fonctionnement du SYANE s'élevant à :	426,00 €

S'ENGAGE à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie le montant de la contribution au budget fonctionnement (3% du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds lors de l'émission du décompte final de l'opération.

S'ENGAGE à verser au Syndicat, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la Commune lors de l'émission du décompte final de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 10 février 2023

Le Maire

Jacques ZIRNHELT

Télétransmis en Sous-préfecture le 15 FEV. 2023

Affiché le :

15 FEV. 2023

Le Secrétaire de Séance,
François PARIS

